



CONSEIL MUNICIPAL
25 JUIN 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-257

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 18 juin 2025 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Catherine PUJOL, Monsieur Roger TALLAGRAND, Mme Chantal BRUZI, M. Pierre PARRAT, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Fatima DAHINE, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Christine ROUZAUD DANIS, M. Rémi GENIS.

ABSENT(S) : M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal GOMBERT, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

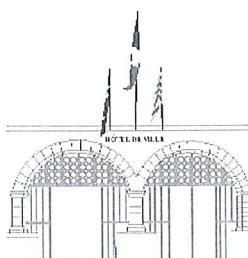
Perpignan Ville d'Art et d'Histoire : tarification des visites guidées pour les groupes scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires

Mme Florence MOLY expose :

Mes chers collègues,

Les services publics locaux facultatifs offerts aux usagers de la ville de Perpignan reposent sur un financement municipal et une participation financière des usagers sur la base d'une tarification établie chaque année en conformité avec la loi et le coût réel du service. La délibération n°2024-371 votée au Conseil Municipal du 20 décembre 2024 a fixé les tarifs des services publics de la commune pour l'année 2025, tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

La présente délibération a pour objet d'approuver une révision et une clarification des tarifs des visites-guidées proposées par le service Animation du Patrimoine, Perpignan Ville d'Art et d'Histoire aux « groupes scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires ». Ces nouveaux principes de tarification seraient mis en place à partir du 1^{er} septembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026 et les suivantes.



Il est ainsi proposé de mettre en œuvre une tarification modulée pour les visites-guidées proposées par le service animation du patrimoine aux groupes scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires. Ces tarifs seront toujours modulés, comme jusqu'à présent, en fonction de la provenance des groupes (Perpignan ou hors Perpignan) mais également en fonction de leur niveau, âge et structure.

Cette évolution tarifaire ne concerne que les visites guidées proposées dans la ville ou dans d'autres sites par le service Animation du patrimoine, *Perpignan ville d'art et d'histoire*. L'entrée, les visites guidées et les visites d'exception de la Casa Xanxo – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) demeurent gratuites.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la grille de tarifs - jointe en annexe - pour les visites-guidées du service Animation du Patrimoine, *Perpignan Ville d'Art et d'Histoire* pour les « groupes scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires » de Perpignan et hors Perpignan ;
- 2) De mettre en place ces tarifs à partir du 1er septembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026 et les suivantes ;
- 3) De modifier en conséquence la page 8 des tarifs municipaux 2025 relatifs aux musées et aux sites culturels ;
- 4) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles en la matière.

OUÏ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20250625- 211835 - DE - 1- 1

Accusé reçu le : 10 JUIL. 2025

Affiché le :

10 JUIL. 2025

Mme Florence MOLY, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué



Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du 25 JUIN 2025

VILLE DE PERPIGNAN

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué



Florence MOHY

Florence MOHY

**Service animation du patrimoine, Perpignan Ville d'Art et d'Histoire :
tarifs des visites guidées pour les « groupes scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires »**

Tarifs visites-guidées :

- Ecoles maternelles et élémentaires de Perpignan :
 - GRATUIT sans limitation du nombre de visites ou de classes par année scolaire ou civile
- Ecoles maternelles et élémentaires HORS Perpignan (tarifs existants) :
 - VG jusqu'à 1h : 66 €
 - VG jusqu'à 1h30 : 84 €
 - VG durée 2h : 110 €
 - VG durée demi-journée : 125 €
- Groupes extra et péri scolaires de Perpignan (centres aérés, ALSH, maisons de quartiers, etc. de Perpignan) :
 - GRATUIT dans la limite de 2 visites par structure ou par établissement par année scolaire

> au-delà de ces 2 gratuités, application des tarifs suivants (tarifs existants) :

 - VG jusqu'à 1h : 66 €
 - VG jusqu'à 1h30 : 84 €
 - VG durée 2h : 110 €
 - VG durée demi-journée : 125 €
- Groupes extra et péri scolaires HORS Perpignan (tarifs existants) :
 - VG jusqu'à 1h : 66 €
 - VG jusqu'à 1h30 : 84 €
 - VG durée 2h : 110 €
 - VG durée demi-journée : 125 €
- Collèges, lycées et enseignement supérieur de Perpignan et hors Perpignan (tarifs existants) :
 - VG jusqu'à 1h : 66 €
 - VG jusqu'à 1h30 : 84 €
 - VG durée 2h : 110 €
 - VG durée demi-journée : 125 €

NB : ces tarifs ne concernent que les visites guidées proposées dans la ville ou en d'autres sites par le service Animation du patrimoine, *Perpignan ville d'art et d'histoire* ; **l'entrée, les visites guidées et les visites d'exception de la Casa Xanxo demeurent gratuites.**

